

# COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

## L'ADOUR

### COMPTE RENDU DE SEANCE

**Date :** 13/12/2023 à 14h

**Lieu :** Siège de la Fédération de Chasse des Landes

**Présents :**

BENQUET Jean-Marc - FDC40  
BERTRAND Magali - DDTM 40  
BRIGNONE Anaïs - Landes Nature  
CAUP Alain - Mairie d'Orist  
CAZABAT Annick - Mairie d'Heugas  
CAZES Jean-Baptiste - CAPENA  
DAGORRET Patricia - Chambre d'agriculture 64  
DAUGA Claire - FDC40  
DEQUEKER Valérie - Ville d'Anglet  
DESCOINS Patrice - Sous préfecture Dax  
DESTOUESSE Mathieu - Région Nouvelle-Aquitaine  
DITCHARRY Sébastien - CD40  
DOURTHE Jean-Valentin - CD40  
DUCASSE Pascal - Commune de Gousse  
DUCOS Christian - Président du Syndicat Adour Midouze  
DUFRECHOU Jacques - Président Landes Nature  
DUPUY Michael - Syndicat Adour Midouze  
DURU Jean-Jacques - FDC40  
DYBUL Floriane - Institution Adour (SAGE Adour amont)  
ERIDIA Martine - Adjoint Dax  
ESCARPIT Marion - FDPPMA 40  
ETIENNE Bernard - Mairie Saint-Vincent-de-Paul  
GUILLEMIN Mélanie - Ville d'Anglet  
LASCARRY Marc - Mairie de Dax  
LECRENAIS Elodie - SNGG Groupe Roy  
LEMOINE Suzy - Landes Nature  
LESBATS Mickaël - FDC40  
MACE Viviane - Sous préfecture Dax  
MAZAIN Eric - FDSEA 64  
MIRANDO Mireille - Mairie de Saubusse  
TASTET Alice - Syndicat Adour Midouze

Excusés :

ACHERITOGARAY David - FDC64  
ARRIEUSSECQ Frédéric - ONF  
BAILLOT Agnès - TEREKA  
BETBEDER Nicolas - Barthes Nature  
CARRERE Paul - Vice-président du Conseil Départemental des Landes et EPTB Adour  
CAUSSE Sandy - Landes Attractivité  
CINGAL Georges - SEPANSO  
CRETON Augustin - Syndicat Mixte Adour amont  
DARRIGOL Jean-Marie - Mairie de Lahonce  
DELEBECQUE Luc-Olivier - CRPF  
DESCHAMPS Maxime - SAGE Adour aval  
DOURTHE Rémi - Landes Attractivité  
DUFAY Jocelin - CBNSA  
GALLICE Sylvestre - ALIENOR  
GANSOINAT Sophie - MIFENec  
GONZALEZ Francis - Mairie de Boucau  
GOUTAUDIER Léa - CPIE Seignanx Adour  
Institution Adour  
LAPEYRE Nicolas - Barthes Nature  
LAUSSUCQ Paul  
LE MOAL Tangi - CEN Nouvelle- Aquitaine  
LEDON Nathalie - COMCOM Aire sur l'Adour  
LESPADE Jean-Marc - Commune de Tarnos  
Mairie de Cauna  
Mairie de Préchacq  
MARTIN Cécile - DREAL  
ORFILA Benoît - Syndicat des bassin versants du Gabas, du Louts et du Bahus  
Pays Adour Landes Océanes  
REQUENNA Pascale - Communauté de Communes Chalosse Tursan  
SAINT-MARTIN François - pêcheur amateur filets et engins la maille landais  
SARRADE Caroline - DGA Eau, Littoral et Milieux naturels » de la CAPB  
TAUZIN Arnaud - Mairie de Saint-Sever  
VETTARD Sandra - Région Nouvelle-Aquitaine



**Mot d'accueil par Monsieur Jean-Marc BENQUET administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.**

**Introduction du Comité de Pilotage par son Président, Julien BAZUS, Conseiller Régional pour le territoire Adour Landes Océanes.**

**Monsieur BAZUS** indique qu'il se familiarise petit à petit avec cette nouvelle compétence récemment transférée de l'Etat à la Région. Il en profite pour faire un état des engagements de la Région sur ses politiques environnementales fortes à savoir : le vote du nouveau plan Néoterra, le vote de 3 nouveaux PNR dont un sur le pays basque et l'autre sur le marais poitevin.

**Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine à l'antenne de Pau se présente à son tour. Il indique que deux agents basés à Pau se répartissent les sites du 64 et 40. Il précise également que la prochain COPIL qui sera organisé fin 2024 devra comporter à l'ordre du jour le renouvellement de la structure porteuse (avis aux candidats) et la Présidence du COPIL. Il indique que le Président(e) peut être indépendant(e) de la structure porteuse. Néanmoins, en l'absence de structure porteuse, la Région NA assurera l'animation des trois sites Natura 2000.

Il effectue une rapide présentation du transfert des compétences de l'Etat vers la Région. Il indique avoir pour objectif de relancer l'animation des sites n'en bénéficiant pas à ce jour. Il rappelle qu'un appel à projet est en cours pour l'amélioration des connaissances sur les sites et invite les animateurs à s'y intéresser. Il termine en rappelant la nécessité de réunir le comité de pilotage d'un site chaque année.

**Les animateurs ont ensuite procédé à la présentation du bilan d'animation de l'année 2023, à commencer par les actions d'amélioration des connaissances :**



## Les EIC migratrices de l'Adour

### OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les potentialités de frayères du fleuve Adour
- Relever les facteurs limitants
- Mettre à jour les fiches espèces

### MÉTHODO

- Pré-repérage des zones favorables sur photos aériennes de 2021
- 6 sorties terrain en kayak + voiture pour vérifier la présence des zones
- Traitement cartographique sur QGIS et comparaison avec données antérieures

### RÉSULTATS

- Surface potentielle totale = 235 938 m<sup>2</sup>
- Linéaire favorable de 58 km entre Barcelonne-du-Gers et Mugron
- 66% de la surface totale se situe en amont du barrage de Saint-Maurice  
(Obs : 0 alose/lamproie et 0 nid)

### PERSPECTIVES

Etude de la franchissabilité des ouvrages  
Autres facteurs limitants  
Etude MIGRADOUR 2024/2025



Stage effectué de février à août 2023



Crédits photo : SAM - Crédits illustrations : FNPF/V. NOWAROSKI

7



## Inventaire des herbiers aquatiques



### OBJECTIFS

- Étudier l'habitat "3160 Herbiers des eaux courantes"

### RÉSULTATS

- Meilleure identification de l'aire de répartition connue des herbiers de **Renoncule pectinée** (*Ranunculus pectinatus*).
- Découverte de nombreuses nouvelles stations de **Marsilée à quatre feuilles** (*Marsilea quadrifolia*) entre Cazères-sur-Adour et Mongaillard.

→ Espèce Natura à enjeux très forts de conservation sur l'Adour.

### PERSPECTIVES

- Poursuite du protocole en 2024



## SOGAP

### OBJECTIFS

- Surveiller les tendances de populations de Libellules prioritaires inféodées à l'Adour

### RÉSULTATS

- 117 exuvies récoltées
- Aucune exuvie des espèces cibles retrouvée

### PERSPECTIVES

- Poursuite du protocole en 2024

**Madame GUILLEMIN**, Mairie d'Anglet, demande à se faire confirmer qu'un seul type d'exuvie ait bien été récolté sur l'Adour et demande de quelle espèce il s'agissait.

**Le collectif d'animation** confirme que les exuvies appartenaient toutes à la même espèce et qu'il s'agissait du Gomphe à pinces. (*Onychogomphus forcipatus*)

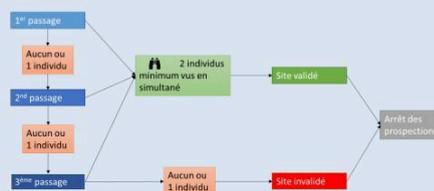


## Suivi cistude

### OBJECTIFS

- Homogénéiser les connaissances sur la Cistude d'Europe au sein du site Natura 2000 ou à proximité immédiate.
- Maintenir un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation
- Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- Adapter la gestion et l'aménagement du site à la sensibilité des espèces et des habitat...

→ contrat ou charte Natura 2000



### RÉSULTATS

- 44 plans d'eau à inventorier, seuls 26 ont pu faire l'objet d'investigations.
- Sur ces 26 plans d'eau, 5 plans d'eau à Cistudes ont été trouvés.
- Les inventaires ont également confirmé une très forte présence de sa cousine américaine la Trachémyde aussi appelée "Tortue de Floride" qui occupe 16 plans d'eau dont 2 avec des Cistudes.

### PERSPECTIVES

- Poursuite du protocole en 2024



**Floriane DYBUL**, Animatrice du SAGE Adour Amont, interroge le collectif d'animation sur l'intérêt ou non de mobiliser la technique de l'ADN environnemental pour identifier la présence de cistudes.

**Le collectif d'animation** indique que ça n'a pas été envisagé car le protocole à première vue fonctionne bien et que le coût de cette technique est sans doute plus onéreux, mais le collectif va tout de même poser la question à Cistude Nature, association spécialisée dans le suivi de cette espèce, pour savoir si c'est une technique adaptée à son suivi ou pas.






## Suivi des héronnières

**OBJECTIFS**

- Inventorier les héronnières
- mettre en place des mesures de conservation si besoin en information et/ou sensibilisant les propriétaires et gestionnaires des parcelles concernées

**RESULTATS 2023 (nombre de nids)**

	Héron GB	Héron cendré	Aigrette garzettes	Bihoreau gris	Spatule blanche	Ibis falcinelle
Heugas	100	12	2		4	-
Réserve de Lesgau		6	3		20	
Souprosse	52	14		17		
Gousse		24				
Ile du Sablot à Urt	350		20	20		12
Yzosse	154	6	2	2		
Oriat (platanes)		6				

**PERSPECTIVES**

- Poursuite du protocole en 2024



**Mathieu DESTOUESSE**, demande le périmètre de la zone de suivi des héronnières en précisant qu'il en existe plus en amont sur l'Adour.

**Le collectif d'animation** précise que ces investigations se cantonnent à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du site Barthes, dédiée aux oiseaux.

**Jean Valentin DOURTHE**, Technicien naturaliste, Service Patrimoine Naturel du Département des Landes, évoque la présence de Grande mulette sur l'Adour, espèce d'intérêt patrimonial et s'interroge si des actions d'amélioration de connaissances sont prévues à l'égard de celle-ci.

**Le collectif d'animation** précise que la Grande mulette n'est pas une espèce d'intérêt communautaire de l'annexe II mais de l'annexe IV. A ce titre, le docob cite la présence de l'espèce mais ne prévoit pas d'actions spécifiques à l'espèce même si d'une manière générale les actions en faveur des habitats aquatiques lui sont favorables.. Toutefois le collectif indique participer aux différents groupes de travail du Plan National d'Action dédié à cette espèce. Le SAM avait à l'époque suivi les actions menées par une stagiaire du Département sur cette espèce. Dans le cadre de son projet de Sentier de randonnée en bord d'Adour un pupitre dédié à cette thématique a été co-rédigé avec les structures animatrices du PNA. Le collectif indique également que la thématique Grande Mulette pourra se corréler aux perspectives à donner sur l'étude des habitats potentiels pour la fraie des Espèces d'Intérêt Communautaires migratrices, étant donné que nous



savons que cette espèce nécessite des poissons hôtes pour se déplacer. Dans tous les cas, le collectif reste ouvert pour travailler sur cette thématique si c'est un souhait du Département. D'ailleurs en 2019, un financement Natura 2000 de la DREAL avait été attribué au Département 40 pour travailler sur la Grande mulette.

**Mathieu DESTOUESSE**, suggère de demander à la DREAL l'intérêt et la possibilité d'inscrire la Grande Mulette en EIC et d'effectuer un suivi sur cette espèce.

**Julien BAZUS**, met en avant la nécessité de communiquer auprès des néophytes sur la richesse de toute cette biodiversité présente sur les sites.

**Le collectif d'animation** indique mener déjà quelques actions qui seront abordées juste après.

**Magali BERTRAND**, DDTM40, signale l'existence d'un appel à projet dédié aux communes pour les accompagner dans la réalisation d'un atlas de biodiversité communale qui est un très bon outil pour valoriser la biodiversité ordinaire et extraordinaire d'un territoire auprès de ses administrés.

**Après avoir évoqué tous les sujets liés à l'amélioration des connaissances, le collectif d'animation a ensuite enchaîné sur les contrats réalisés ou en cours de réalisation :**



## Contrats Natura 2000

### Contrats terminés

- St-Vincent de Paul
- Préchacq-les-Bains

### Contrats en cours de réalisation

- Rivière-Saas-et-Gourby

### Contrats proposés

- Ilot sénescents à Mées



Ilot de sénescence + panneau d'information à St-Vincent-de-Paul



Aménagements pour la Cistude d'Europe à Préchacq-les-Bains



## Mées

### COMMUNE

- ~13 hectares préservés
- 160 arbres sénescents identifiés
- 91F0 Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves
- Aigle botté, Milan noir



Barbastelle

(*Barbastella barbastellus*) (*Hieraetus pennatus*)



Aigle botté



Milan noir



De nombreuses mares temporaires

**Le collectif d'animation** évoque le cas précis du contrat boisement sénescents qui est finalisé sur la commune de Mées mais qui n'a pas pu être déposé étant donné que les contrats forestiers n'ont pas été ouverts en 2023. Le collectif exprime son regret face à ce non aboutissement vis à vis de l'investissement de la commune sur ce projet et espère vivement qu'il sera déposable en 2024.

**Magali BERTRAND**, DDTM 40, porte à connaissance l'existence d'un fond vert qui intervient dans le cadre de la stratégie des aires protégées qui permettrait un passage en protection forte de cette zone. Cela pourrait être un moyen de financement supplémentaire pour améliorer la connaissance sur ce secteur car la commune est investie, toutefois à voir si les usages existants sur le site sont compatibles avec les critères relatifs à la protection forte.

Une communication spécifique à ce sujet pourra être faite dans la prochaine Marsilée.

**Le collectif d'animation réalise ensuite un zoom sur les actions de communication et de sensibilisation menées :**



## Sensibilisation

**Interventions :**

- Animation à la médiathèque d'Aire sur l'Adour
- Balade commentée sur le Sentier de l'Adour à Grenade-sur-l'Adour
- Fête des Saligues à Cazères-sur-l'Adour
- Présentation des MAEC aux lycéens de Sabres

**Exposition Barthes mise à disposition :**

- LEGTA Oeyreluy
- Association ADOURA pour la Galupe à Saubusse
- Education Nationale à St Martin de Seignanx

**Le collectif d'animation précise que des supports de communication existent sur le site des Barthes, notamment une exposition mobile qui a du succès mais que celle-ci n'est pas appropriée à l'ensemble du site Adour, de ce fait le collectif réfléchit à la création de supports dédiés à ce site.**

**Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, affirme qu'il y a un réel intérêt à communiquer sur le régime qui varie entre l'Adour amont (lit mobile) et l'aval d'Onard (régime fluvial). La caractéristique du lit mobile permet de régénérer les milieux et de conserver une dynamique biologique et écologique bénéfique pour les espèces végétales et animales.

**Le collectif d'animation en vient à présenter la campagne des Mesures Agro Environnementales passées et celle à venir :**



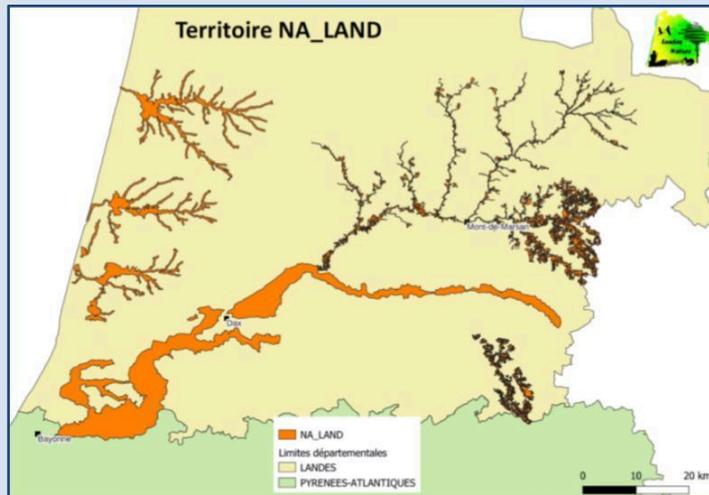
## Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

### Contrat pour les exploitants agricoles

- Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) à enjeu biodiversité : Regroupement des sites N2000 Marensin, Tursan, Barthes et Adour, Midouze et Midou, Orx et Tourbière de Mées = NA LAND
- Un opérateur - Landes Nature
- Îlot agricole au moins à 50 % dans le périmètre du PAEC
- Contrat de 5 ans
- Indemnités à l'ha et par an

### Nouveautés du dispositif 2023-2027

- Diagnostic obligatoire préalable pour chaque exploitant engagé
- Formation obligatoire dans les 2 premières années
- Priorisation des dossiers individuels selon des critères à cause du manque de budget



## Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

### Appel à projet 2023-2027

- Enveloppe 2023 demandée = 2 900 000 €
- Enveloppe réservataire attribuée en janvier = 1 500 000 €

Rencontre des agriculteurs en amont de la campagne PAC afin d'estimer la demande

**Critères de priorisation retenus** : ceux qui ont une mesure pâture > jeunes agris ou nouvellement installés > renouvellement > pelouses du Tursan > éleveurs de plus de 3 ans > surface de pâture engagée > surface de l'exploitation engagée

Septembre : reliquat d'enveloppe → **1 900 000 €**

Financement finalement possible de tous les agriculteurs des Barthes qui étaient renouvelables en 2023



## Mesures disponibles

### Sur prairies permanentes :

- Maintien de l'ouverture des milieux (153 €/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage (204 €/ha)
- Préservation des milieux humides (150 €/ha)
- Préservation des milieux humides par le pâturage (201 €/ha)

### Sur prairies permanentes et temporaires :

- Protection des espèces (mise en défens de certaines zones et/ou fauche tardive) (montants de 82 €/ha à 254 €/ha)

### Sur cultures :

- Création de prairies (358 €/ha)

Préservation des haies (subvention : 0,80 €/m)

Préservation des fossés (subvention : 1,60 €/m)



## Bilan MAEC 2023



1218

Parcelles engagées

1782

Hectares

85

Agriculteurs engagés

1,66

Millions d'euros

Totalité des **diagnostics réalisés**, certains encore en attente de signature  
Février - Juin 2024 : **Formation des exploitants** engagés en 2023 à organiser



## Campagne MAEC 2024

### Réponse à l'appel à projet pour MAEC 2024

- Enveloppe 2024 demandée = 1 550 000 €  
Renouvellement de 2019 + nouveaux
- Enveloppe Animation de la Région pour la rédaction des diagnostics et plans de gestion : 25 000 €

Besoin de la décision du COPIL pour accepter le fait que Landes Nature soit désignée comme la structure qui accompagne les agriculteurs à la souscription des MAEC pour l'année 2024

**Christian DUCOS**, Président du SAM, demande si les versement des MAEC se fait en temps réel ou du moins moins en retard qu'à une certaine époque ?

**Le collectif d'animation** indique que cela dépend du service instructeur. Les dossiers engagés au mois de mai d'une année sont normalement payés à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

**Mireille MIRANDO**, Commune de Saubusse, demande comment les agriculteurs sont-ils démarchés / informés de l'existence de ce dispositif de MAEC ?

**Le collectif d'animation** précise que des parutions sont faites dans la presse agricole, de plus les agriculteurs sont conviées à des réunions publiques et ensuite le bouche à oreilles. Toutefois, le dispositif était bien ancré sur le territoire des Barthes, le défi va être d'atteindre les agriculteurs des sites qui n'ont encore jamais contractualisé tels que l'Adour, le Marensin et la Midouze. Le SAM propose de profiter de son réseau pour transmettre l'information sur son territoire.

**Sébastien DITCHARRY**, Technicien naturaliste Service Patrimoine Naturel du Conseil Départemental des Landes, demande si la MAEC Jussie sera reconductible ?

**Le collectif d'animation** indique que les communes pourront reconduire cette MAEC s'il y a suffisamment de financement car elles ne seront pas prioritaires sur les exploitants.

**Julien BAZUS**, Président du COPIL, demande aux membres du comité de pilotage de formuler un avis quant au fait que Landes Nature soit désignée comme structure accompagnatrice des agriculteurs dans la souscription des MAEC pour l'année 2024.

**L'ensemble du comité de pilotage émet un avis favorable (consensuel).**

**Le collectif réalise ensuite un focus sur l'organisation du concours des prairies fleuries :**



## Concours prairies fleuries

**Les barthes de l'Adour en lice pour le Concours général agricole**



Structure candidate : Barthes Nature  
Territoire : Barthes de l'Adour  
4 candidats (Pey, Orist, Rivière, Tercis)

Audit des prairies réalisé le 1er juin par un jury pluridisciplinaire: CA40, CBNSA, CPIE  
Pour évaluer l'**équilibre agro-écologique** des parcelles et la capacité du **mode d'exploitation** à valoriser et renouveler leur diversité floristique.



La parcelle lauréate de M. Damien ROBERT représente maintenant les Barthes au Concours national (remise des prix au SIA 2024).

**Les différentes évaluations d'incidences sur lesquelles ont travaillé le collectif d'animation en 2023 sont ensuite présentées :**



## Evaluation des incidences

Projet	Localisation	Rôle de l'animateur
Création d'une hydrosurface	St-Etienne-d'orthe	Propositions de mesures d'évitement et réduction des impact de l'activité d'hydravion sur l'Adour
Projet d'agrivoltaïsme	Orist	Fourniture des périmètres officiels des 2 sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour au porteur de projet et aux acteurs locaux
Travaux sur la centrale hydroélectrique	Saint-Maurice-sur-l'Adour	Echanges avec les services de l'Etat sur les enjeux Natura 2000 autour du barrage
Véloroute Grand Dax	Agglomération du Grand Dax	Échanges avec l'agglomération en amont du projet, rappel des enjeux Natura 2000 et études des variantes possibles pour les éviter au maximum
Plantation d'un verger	Bordères-et-Lamensans	Mise en évidence des enjeux sur la zone du projet Préconisations pour conciliation de ce projet avec enjeux du site
Permis de construire en site Natura 2000		Rédaction de synthèses des enjeux et préconisations
Premier boisement de prairie en peupliers	Plusieurs communes sur le site Barthes	Echange avec Etat et acteurs forestiers



**Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, demande dans quel ordre le collectif traite les évaluations d'incidence : est-ce la DDTM qui envoie la sollicitation reçue par les porteurs de projet pour avis avant instruction ou est-ce les porteurs de projet qui sollicitent les animateurs pour avis avant instruction du dossier par la DDTM ?

**Le collectif d'animation** indique que les deux cas de figures se présentent et que nous maintenons des échanges dans les deux sens pour faire circuler l'information.

**Pour terminer sur le bilan de l'année 2023, le collectif d'animation évoque les différents ajustements de périmètre :**



## Ajustement du périmètre du site l'Adour

### Extension en cours

Izadia en cours (1 ha), validé en copil en 2022



## Ajustement du périmètre du site l'Adour

### Propositions d'ajustements

Le lit de l'Adour est mobile, le fleuve est sorti du site dans la partie amont sur plusieurs secteurs (représente moins de 30 ha) : **pas de retraits et pas de nouvelles communes concernées.**

Le Copil autorise t-il les animateurs à engager les démarches pour remettre l'Adour dans le site Natura 2000 ?



Secteur à Saint-Sever



À valider en COPIL

**Le collectif d'animation** se pose la question doit-on reconsulter les collectivités concernées sachant qu'il n'y a pas de nouvelles communes ? Poser également la question à la DREAL pour connaître la procédure sachant qu'il sera peut être



opportun d'effectuer d'autres ajustements en fonction de l'espace de divagation de l'Adour.

**Magali BERTRAND**, DDTM 40, demande au collectif d'animation de vérifier si le dossier "Izadia" a été transmis à la DDTM 64 car rien n'a été reçu à la DDTM40 (coordinatrice sur ce site). Concernant le site Adour, elle indique qu'il s'agit bien d'un "ajustement" ou d'une "actualisation" mais pas d'une révision car ça n'inclut pas de nouvelles communes, et qu'il n'y a pas plus de 30 ha. De plus, étant donné qu'il n'y a pas de retrait, cela peut se faire assez rapidement, car l'Europe demande des justifications plus lourdes en cas de retrait de périmètre.

**Jacques DUFRECHOU**, Président de Landes Nature, indique que selon lui il faudrait évaluer le potentiel d'élaboration de nouveaux contrats avant de se lancer dans cet ajustement.

**Magali BERTRAND**, DDTM 40, insiste sur le fait que c'est quand même plus cohérent et confortable pour la gestion du site au quotidien d'avoir une cartographie représentative de la réalité.

**Le collectif d'animation** approuve et indique qu'outre la possibilité de contrats, l'ajustement du site à la réalité peut permettre aussi de justifier certaines évaluations d'incidences ou actions d'amélioration des connaissances. Un travail de repérage cartographique des habitats susceptibles d'avoir un intérêt d'intégrer au site a été réalisé, toutefois le collectif est conscient qu'il faut que ça se fasse en douceur. L'idée est de se consacrer dans un premier à ajuster le périmètre où l'Adour a bougé, dans un second temps seront étudiées les autres possibilités de modification du périmètre avec toute la concertation que cela induira : collectivités, usagers, professions...

**En l'absence de Julien BAZUS, Président du COPIL ayant dû s'absenter pour une autre réunion, Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, demande aux membre du comité de pilotage d'émettre un avis sur le fait que le collectif d'animation puisse engager les démarches pour réaliser les ajustements de périmètre évoqués pour remettre l'Adour au coeur du site Natura 2000 aux endroits où elle a fait preuve de mobilité.

**L'ensemble du comité de pilotage émet un avis favorable.**

## Le collectif présente ensuite les perspectives pour l'année à venir :



### Perspectives pour l'année 2024

- Poursuite des études sur les herbiers aquatiques, les libellules, la Cistude...
- Animation des premières MAEc sur l'Adour
- 2ème édition du Concours Prairies Fleuries organisée par CPIE
- Proposer la signature de la charte aux collectivités / propriétaires
- Proposition de formations aux acteurs/usagers
- Appui technique DDTM 64 sur la thématique des manifestations et activités nautiques en Bas Adour
- Groupe de travail thématique activités nautiques CDCK64/40



**En l'absence de Julien BAZUS, Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, demande s' il y a des questions diverses avant de clôturer ce comité de pilotage.

**Magali BERTRAND**, DDTM 40, tient à adresser ses remerciements au collectif. Elle tient à rappeler que sur le Département ce collectif est une exception. C'est le seul COPIL où deux sites sont traités en simultané et c'est la seule animation à se faire en collectif au nombre de 5 avec des compétences bien distinctes mais complémentaires. Initialement c'était un défi qui selon elle a été relevé et qui est une richesse aujourd'hui. Elle invite la Région à être vigilante et à prendre en compte cette spécificité pour le prochain appel d'offres.

**Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, indique que lors de l'attribution des marchés ils seront bien entendu attentifs au mieux disant et non au moins disant. A priori, ce marché se fera sous forme d'accord cadre à bon de commande.



**En l'absence de Julien BAZUS, Mathieu DESTOUESSE**, Technicien gestion de sites Natura 2000 pour la Région Nouvelle Aquitaine, clôture la séance et remercie tous les membres de s'être déplacés.